

Le ménage à domicile - contexte covid_19

En cette période de crise sanitaire, penser à se protéger réciproquement est une priorité.

Pour cela, Celt'Services met en place le « Ménage & Repassage sans contact physique » afin de proposer une continuité de service pour des logements sains et propres.

Chacun doit être acteur de sa protection et de celle des personnes rencontrées. Pour cela nous limitons les interactions humaines et définissons les gestes à accomplir pour une prestation de qualité en sécurité lors des actions d'entretien du domicile.

Limitation des contacts pendant l'intervention

L'intervenante à domicile et le client devront éviter de se croiser durant toute la durée de l'intervention, en évoluant dans des pièces distinctes. En cas d'impossibilité, le respect d'une distance d'un mètre devra être appliqué.

L'intervenante se sera assurée de :

- D'avoir appliqué les gestes barrière durant le trajet la menant au domicile du client
- S'être lavé les mains à la prise de poste et à chaque fois que le besoin s'en fait ressentir
- D'avoir à disposition l'ensemble de ses matériels et produits
- D'aérer les locaux autant que possible en complément des ventilations mécanisées
- Ne pas passer l'aspirateur en présence du client & aérer comme indiqué précédemment
- Bien appliquer la détergence habituelle, et ensuite bien rincer et sécher les surfaces & d'utiliser le cas échéant de l'alcool ménager pour la désinfection des surfaces fréquemment en contact avec les mains.

Le client se sera assuré que

- L'ensemble des produits et matériels sont placés dans un endroit propre et rangé (idéalement dans une caisse qu'il sera ensuite possible de déplacer)
- Tous les produits soient disponibles dont de l'alcool ménager (éthanol) pour les finitions de désinfection (poignées de portes et interrupteurs électriques...)
- L'intervenante dispose de 2 paires de gants propres dont une rouge ou rose dédiées à l'intervention Celt'Services
- Le rangement est effectué (linge, vêtements, jeux, livres...)
- Les poubelles ne débordent pas et que le stock de sacs poubelles soit fait

Réalisation des gestes barrières

Des gestes simples sont à respecter réciproquement :

- Se laver les mains à l'eau et au savon quand elles sont souillées
- Tousser ou éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique à jeter après usage
- Ne pas se toucher le visage sans s'être lavé les mains
- Se saluer sans contact physique en restant à la distance de 1m



Application de mesures préventives complémentaires

Nous aurons transmis à l'équipe une procédure et nous l'accompagnerons lors de la reprise de poste et autant que besoin si des questions sont soulevées.

Une dotation d'une paire de gant ménager classiques, de masques et de solution hydroalcoolique est faite pour chaque intervenante :

- Les masques sont à utiliser dans les transports en commun, mais aussi dans certains cas où les clients travaillent au contact de personnes malades. Pour le reste nos prestations se déroulent sans masque.
- Les solutions hydroalcooliques sont à utiliser dans les situations où nos intervenantes n'ont pas accès à un point d'eau avec du savon pour se laver les mains (transport en commun, parties communes d'immeuble).

Les moyens de déplacement pour se rendre au domicile des clients seront les moyens de transports individuels et les transports en commun : Les gestes barrières sont à respecter pour les deux types de transport, ainsi que le port du masque dans les transports en commun.

Nos intervenantes veilleront à vérifier leur matériel à l'arrivée du domicile et utiliser des gants propres. Avant de commencer la prestation se laver au savon, se rincer et se sécher les mains...

La tenue de travail habituelle suffit, elle sera maintenue propre et lavée spécifiquement en plus de l'usage habituel si un cas de Covid_19 est signalé dans l'environnement de travail ou si un doute existe.

Nous ne réaliserons pas de prestation chez les clients malades et devant être confinés. En cas de suspicion de Covid_19 nous demandons à nos clients de nous informer de leur situation afin que nous puissions accompagner notre salariée et lui apporter conseil sur le parcours de test et de soin si nécessaire. Par ailleurs, en cas de doute sur la possibilité de réaliser des prestations dans de bonnes conditions, nous suspendrons le service, tout simplement.

En cas de suspicion de Covid_19 chez une de nos salariées-es, nous informerons les clients chez qui ses prestations ont été faites. Nous agirons en transparence dans l'intérêt réciproque, nous vous faisons confiance, comme nous vous demandons de nous faire confiance.

Pour toutes les questions posées nous apporterons les réponses adaptées si nous en sommes en capacité.

Questions/Réponses COVID-19

Le SARS Cov2 / Covid_19 : de quoi, parle-t-on ?

Le SARS Cov2 est un virus de type coronavirus se transmettant entre humains via les microgouttelettes que chacun génère en parlant, toussant ou éternuant. La transmission se fait donc essentiellement par les voies respiratoires et au contact des yeux. Les plaies ouvertes peuvent être également voie de contamination.

Les mains sont vectrices par contact avec la bouche, le nez, les yeux si elles ont été souillées par une charge virale suffisante.

Le COVID-19 est la maladie qui découle de la contamination par le SARS Cov2. Elle apparaît de quelques jours à une semaine après la contamination et, dans la plupart des cas, disparaît après 1 à 3 semaines. Cependant des formes sévères peuvent apparaître et nécessiter une hospitalisation.

Les symptômes du COVID-19 les plus courants sont : fièvre, toux et difficultés respiratoires, la perte de goût et d'odorat, les troubles intestinaux... Si cela vous concerne, contactez le Samu au 15 / Ne vous rendez pas chez votre médecin, ni aux urgences de l'hôpital et limitez le contact avec de tierces personnes. Pour évaluer votre situation vous pouvez consulter le site : <https://maladiecoronavirus.fr/>

Les gestes de prévention sont-ils à respecter en permanence ?

Oui, en précision des gestes barrières déjà évoqués précédemment

Il est logique de se laver les mains avant et après chaque nouvelle action en contact avec des surfaces. Plus globalement et de façon non exhaustive, le lavage de mains est recommandé :

- En sortant des transports en commun ou d'espaces communs (entrée d'immeuble)
- Avant et après une sortie des domiciles
- Après avoir éternué, toussé ou s'être mouché
- Après être allé aux toilettes
- Avant les actions de repassage ou de ménage sans détergence (dépoussiérage)
- Avant toute action demandant à porter les mains au visage (hygiène habituelle, repas, tabac/vapotage, téléphone ...)

Comment se laver les mains correctement ?

- Se mouiller abondamment les mains et utiliser du savon ;
- Frotter la paume, le dos des mains et entre les doigts ;
- Passer sur le bout des doigts, et notamment sous les ongles, et remonter jusqu'aux poignets ;
- Rincer et sécher avec un linge propre

Le masque est-il nécessaire ?

Oui, l'obligation du port du masque pour tout piéton de plus de 11 ans a été étendue à l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, sauf pour les personnes en situation de handicap et ceux qui pratiquent d'une activité physique ou sportive. Cette obligation fait partie des nouvelles mesures prises, le 23 octobre 2020, par la préfète de Bretagne Michèle Kirry, pour enrayer l'épidémie de Covid-19.

Cette obligation est bien sûr toujours obligatoire dans les transports en communs, halls d'immeubles...) etc...

Oui et Non, dans les environnements de travail qui nous concernent. Nous travaillons dans un espace privé, non ouvert au public.



Nous demandons le port du masque si nous partageons les espaces avec nos clients :

Pour cela, il est important de bien le positionner sur le visage : sans cela, il est peu utile.

Ces images représentent la manière classique de positionner un masque propre. Celui devra être porté 4 heures maximum.



Si nous pouvons partager les espaces et ne pas rester dans la même pièce, le simple respect des consignes de distanciation physique, la ventilation ainsi que le nettoyage classique des surfaces suffisent. Le port du masque n'est pas utile dans ce cas

Les gants à usage unique sont-ils recommandés ?

Non, les gants à usage unique ne servent que dans le cadre de séquences de travail avec contact entre humains

Aussi, une bonne hygiène des mains ainsi que des gants ménagers propres suffisent à notre contexte d'intervention. Chaque salariée se lavera les mains et/ou les gants ménagers en début et fin de séquence de travail et à la fin.

L'important est de maîtriser ses gestes et son hygiène lorsque l'on doit entrer en contact avec des surfaces potentiellement utilisées peu de temps auparavant : poignées de porte, dossiers de chaises, plan de travail, robinet, interrupteurs électriques..., mais aussi, téléphone portable, clefs....

Cela est valable pour votre intervenante, comme pour vous, c'est une responsabilité individuelle à incidence collective.

Les surblouses sont-elles nécessaires ?

Non, dans le cadre d'un usage normal, sans contact direct avec la clientèle et avec le respect des gestes barrières, la blouse dans son usage classique est suffisante.

S'il devait y avoir un doute, la blouse devra être lavée selon les méthodes recommandées par les autorités sanitaires.

Quelles mesures complémentaires peuvent être prises

Il n'existe pas de mesures spécifiques complémentaires dans le cadre de notre activité.

Les locaux sont sains s'ils sont rangés, nettoyés régulièrement et aérés. Il n'est pas utile de désinfecter les surfaces pour un usage classique avec gestes barrières.

En effet, les aérosols dégagés par notre système respiratoire tombent pour la majorité au sol. Les plus petits (quelques micromètres) peuvent rester en suspension dans l'air quelques minutes à quelques heures s'il n'y a aucune ventilation.

Pour autant, cela ne signifie pas que cela est contaminant si un malade a été présent dans la pièce : il faut une charge virale minimale pour être contaminé. Le risque est dans le contact direct ou indirect si les contaminants sont présents depuis peu de temps et que les gestes barrières ne sont pas respectés.

Aussi dans les maisons ventilées mécaniquement ou naturellement, et que les gestes barrière sont respectés, les locaux sont sains rapidement.

Les mesures mises en œuvre sont-elles une garantie absolue d'absence de risque ?

Non, malgré toutes les précautions prises, nous ne pourrions jamais garantir l'absence totale de risque de contamination.

Pour autant, dans un environnement de travail dans lequel la distanciation physique est appliquée, ainsi que les gestes barrières, le risque pour les salariées et les clients sont faibles.

Quelles sont les personnes les plus à risques ?

Le Haut Comité de Santé Publique a défini une liste de personnes à risques :

- Les personnes âgées de 70 ans et plus
- Les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque,
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Les malades atteints de cancer sous traitement
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
- Les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse

*Aussi, prenez soin de vous et signalez votre situation si nécessaire.
Nous adapterons l'organisation du service !*